

RENTREE DE SEPTEMBRE 2018 Site Institution

Madame, Monsieur,
Chers Parents, Chers élèves,

Vous trouverez ci-joint les informations nécessaires à la répartition de la rentrée 2018.
Je vous remercie de bien vouloir en prendre attentivement connaissance.

L'établissement rouvrira ses portes le 22 août. La rentrée des élèves aura lieu lundi 3 septembre. Toute l'équipe éducative aura alors à cœur de vous accueillir pour une nouvelle année au sein de l'Institution – La Providence.

Pour l'heure, nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances en famille.
Cordialement.

Le Chef d'établissement
Vivien JOBY

1 – HORAIRES DE RENTREE A L'INTERNAT

L'accueil se fera au : **2 rue du Collège 35400 Saint-Malo**

Dimanche 2 septembre à 18h00		Tous les internes
18h-18h45	Atrium (accueil)	Accueil des familles Remise des clés et installation en chambre
18h45-19h45	Hall l'Agora	Réunion d'information obligatoire (internes et parents) pour les <u>nouveaux</u> internes (départ des parents au terme de la réunion)
20h	Self	Repas
20h30	Hall l'Agora	Visite guidée pour les nouveaux internes

2 – HORAIRES DE RENTREE AU LYCEE

➤ SECONDE GENERALE :

Lundi 3 septembre : entrée par la Place Saint Aaron :

Les élèves de seconde seront accueillis soit à 8h30 (seconde 1 à 7) soit à 9h00 (seconde 8 à 13) selon leur classe, qui leur sera spécifiée par courrier la dernière semaine d'août. L'information ne sera en aucun cas donnée par téléphone.

Les élèves seront libérés au plus tard à 12h.

Restauration : les élèves, qui en ont fait la demande, recevront une carte restauration - type porte-monnaie électronique - durant cette matinée d'accueil. Il n'y aura pas de restauration le 3 septembre : Toutefois, une permanence sera assurée ce jour entre 12h



et 12h45 pour permettre aux élèves de créditer leur carte restauration (chèque à l'ordre de Compass ou espèces : minimum 10 euros). Le rechargement est également possible le soir même à partir du site du lycée (www.ism-lapro.fr / rubrique « restauration e chargement »).

Début des cours selon l'emploi du temps hebdomadaire le mardi 4 septembre

➤ **PREMIERE GENERALE ET TERMINALE GENERALE** :

Lundi 3 septembre à l'Agora pour l'accueil :

13h30	Première	prise en charge par les professeurs principaux
14h00	Terminale	prise en charge par les professeurs principaux

Il n'y aura pas de restauration le jour de la rentrée. Toutefois, une permanence sera assurée pour permettre aux élèves de créditer leur carte restauration entre 12h et 12h45 (chèque à l'ordre de Compass ou espèces : minimum 10 euros).

Début des cours : mardi 4 septembre

3 – REGLEMENT INTERIEUR

Vous trouverez en pièce jointe le règlement intérieur du lycée. L'inscription de votre enfant au lycée vaut acceptation. Veuillez à bien compléter et signer l'accusé de réception qui se trouve en dernière page et à le remettre le jour de la rentrée au professeur principal.

4 – FOURNITURES SCOLAIRES ET MANUELS

. Fournitures : il n'y a pas de liste-type de fournitures scolaires. Nous vous recommandons de ne pas faire de dépenses trop importantes à ce sujet et d'attendre les conseils des enseignants pour des achats, en particulier pour la calculatrice. Le minimum exigé pour le début : un agenda ainsi que de quoi écrire, prendre des notes et les classer.

Veillez prévoir également une blouse blanche en coton pour les TP de sciences.

. Manuels scolaires : Le Conseil Régional a modifié les règles de prise en charge des manuels scolaires. Désormais, il participe pour partie au financement des livres scolaires, directement auprès de l'établissement.

Cette mesure étant mutualisée, vous n'avez pas à acheter les livres, **le lycée fournira l'ensemble des livres dont votre enfant aura besoin**. L'élève est responsable de ses livres, ils sont attribués nominativement (un code barre par livre). Il doit en prendre soin, merci de les couvrir et d'y inscrire vos nom, prénom, classe.

IMPORTANT : pour le jour de la rentrée, merci d'établir un chèque de caution de 80 € à l'ordre de « Ensemble la Mennais » avec nom et prénom au dos. Ce chèque ne sera pas encaissé et sauf mention contraire de votre part, il sera détruit à la remise des livres en juin 2019.

Chaque livre dégradé ou non restitué sera facturé 10 euros ; en cas de non paiement la caution sera encaissée.

5 – TRANSPORTS SCOLAIRES

. Agglomération de Saint-Malo :

- Nouvelle demande d'abonnement : si vous n'avez pas encore reçu la demande de carte « Malo Agglo Transport » (agglomération de Saint-Malo), veuillez à prendre contact avec le secrétariat du lycée : dossier à retourner ensuite **directement** auprès de Malo Agglo Transport.

- Renouvellement de carte : vous recevrez directement à votre domicile le formulaire de réabonnement.

.Hors agglomération de Saint-Malo :

Vous avez reçu la demande de carte de transport ou de renouvellement (hors Saint-Malo) du Conseil Régional (majoration de 40 € en cas de retard sans justificatif valable). En cas de problème, s'adresser aux secrétariats du lycée.

6 – ASSURANCE SCOLAIRE

Nous avons fait le choix cette année d'une assurance scolaire et extra scolaire groupée. Les garanties peuvent se cumuler avec une éventuelle assurance personnelle.

7 – CARTABLERIE

Ce service constitue un moyen de prévention des vols, des pertes ainsi qu'un moyen de mieux répartir la charge des livres et documents entre les cours.

La réservation du casier se fait en ligne. Voir modalités en suivant le lien ci-dessous. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=oXLcssbL6kSu4-jHkzLM2Qd6pepwsWBOt7VduJeyy-9URTI2UDIJMk0zMkhDNVdCM0QzTUVIQTIHSS4u>

8 – ELEVES DELEGUES

Les élèves recevront une information sur le rôle des délégués. Les élections auront lieu durant la semaine du 24 au 28 septembre et seront suivies d'une journée de formation vendredi 5 octobre.

8 – PARENTS CORRESPONDANTS

Il est souhaitable que chaque classe ait 2 parents correspondants pour recueillir l'expression des parents et participer aux conseils de classe.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître dès la rentrée auprès du professeur principal de votre enfant (voir courrier A.P.E.L. joint).

9 – HORAIRES DES COURS

Début des cours au plus tôt à 8h05

Fin des cours au plus tard à 17h30

10 – DEPLACEMENTS EPS (Education Physique et Sportive)

Les élèves ont la possibilité de se déplacer sur certains créneaux horaires par leurs propres moyens pour se rendre sur le lieu d'activité. Le fonctionnement est le suivant :

Cours d'EPS à 8h05/9h40 : Rendez-vous à 8h05 sur le lieu d'activité puis retour à 9h40 avec un car affrété par l'établissement ou avec le moyen de transport de son choix (scooter, vélo, voiture, à pieds...). Une exception pour le cycle natation, car la piscine est proche du lycée. L'aller-retour se fait à pieds.

Cours d'EPS à 10h05/11h50 : Aller-retour en car.

Cours d'EPS à 13h/14h45 : Aller-retour en car ou à pieds en fonction de la salle, avec l'enseignant.
 Cours d'EPS à 13h55/15h45 : Aller-retour en car ou à pieds en fonction de la salle, avec l'enseignant.
 En fin d'après-midi et en fonction de l'activité, les horaires seront 15h/17h ou 15h15/17h15 : aller avec le car, le scooter ou vélo, etc...

11 – EMPLOI DU TEMPS

Les emplois du temps des classes sont définitifs à compter du lundi 17 septembre. Quelques modifications peuvent intervenir entre la rentrée et cette date.

Les listes de classe sont définitives dès le jour de la rentrée ce qui signifie que **nous ne pouvons accepter les demandes de changement de classe quel qu'en soit le motif.**

12 – NOUVEAUX ELEVES DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Rappel : les élèves qui n'ont pas envoyé la copie du bulletin du 3^{ème} trimestre de cette année scolaire ainsi que l'avis de passage en seconde, doivent le faire dès que possible, et avant la rentrée.

13 – QUELQUES DATES A RETENIR POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE

Photos de classe : mardi 4 septembre

Lundi 17 septembre	18h	Réunion des parents de 2 ^{nde} Générale et Technologique sur le site de l'Institution
Mardi 18 septembre	18h	Réunion des parents des classes de Première L – ES – S sur le site de l'Institution
Jeudi 20 septembre	18h	Réunion des parents des classes de Terminale L – ES – S sur le site de l'Institution
Lundi 8 octobre	20h15	Assemblée générale de l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) sur le site de la Providence (Rue de Toulouse)

Vacances scolaires 2018/2019 :

Vacances de la Toussaint	du samedi 20/10/18 au lundi 5/11/18 au matin
Vacances de Noël	du samedi 22/12/18 au lundi 7/1/19 au matin
Vacances d'hiver	du samedi 9/2/19 au lundi 25/2/19 au matin
Vacances de printemps	du samedi 6/4/19 au mardi 23/4/19 au matin
Vacances d'été	à partir du samedi 6 juillet 2019

14 – COMMUNICATION ECOLE DIRECTE

Le site <https://www.ecoledirecte.com> est l'organe officiel de communication de l'établissement. Il vous permet de consulter les résultats de votre enfant, les événements de la Vie Scolaire, l'emploi du temps et ses modifications, les informations diverses et communiquer avec les enseignants et les services du lycée. **Les parents et les élèves disposent de comptes distincts.** Vous pouvez paramétrer le site pour recevoir des notifications sur l'adresse mail de votre choix et télécharger l'application mobile.



Pour les nouveaux entrants, vous recevrez vos codes personnels par courrier fin août. Pour les autres familles et élèves les codes restent inchangés. Attention le site sera fermé jusqu'au 3 septembre.
Votre enfant recevra ses codes le jour de la rentrée.

15 – CONTACTS

Pour joindre l'établissement durant l'année scolaire, quelques numéros à retenir :

. Bureau de vie scolaire (BVS) pour **signaler une absence élève,...** : **02 99 40 74 80**
bvs.ism@ism-lapro.fr

. Secrétariat site Institution : 02 99 40 74 74

Secrétariats ouverts sur la période des vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Accueil téléphonique de 8h30 à 12h15 et de 16h à 17h15

☛ à l'INSTITUTION SAINT MALO : Tel. 02 99 40 74 74 ☛ à la PROVIDENCE : Tel. 02 99 40 00 43

L'établissement sera fermé du 18 juillet au 21 août 2018

Vous pourrez laisser un message sur notre boîte mail : direction@ism-lapro.fr

Documents joints dans cet envoi :

1/ Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.)
3/ Règlement intérieur

2/ Charte informatique

Document à retourner le jour de la rentrée au professeur principal :

- Accusé de réception du règlement intérieur
- Chèque de caution pour les livres : 80 euros

Bonnes vacances